7me ANNÉE N° 348 — PARAIT LE SAMEDI — 26 Septembre 1891

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre Francs par An
ÉTRANGER : Le Port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
Aug. TURIN, Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les bureaux de poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 0,20
Commerciales (la ligne) 0,15
Réclames (la ligne) 0,30
Pour les grandes Annonces et les Annonces répétées, on traite de gré à gré.

M. Henrion-Berthier à Sisteron

Sous ce titre nous cueillons dans *L'Echo de la Seine* du 21 Septembre, l'entrefilet suivant :

Nous apprenons que le procès intenté par M. Henrion-Berthier, maire de Neuilly, au directeur-gérant de *Sisteron-Journal*, ne viendra devant le tribunal correctionnel de Sisteron qu'à l'audience du 27 octobre prochain.

Notre confrère des Basses-Alpes a le temps nécessaire pour s'entourer de tous les documents nécessaires à sa défense.

On est étonné ici du silence de *Cafard-Journal*, organe du général, à l'occasion de ce procès.

LETTRE d'un PAYSAN

« Monsieur le Rédacteur »

Vous avez fait si bon accueil à ma lettre de dimanche dernier que je n'hésite pas à *repiquer* du même, persuadé que mes réflexions *macadaresques* seront partagées de tous vos lecteurs, même Sisteronnais.

Mais avant d'expliquer toute autre idée, permettez-moi de revenir encore sur ..... la naïveté — pour ne pas dire la bêtise — que nous avons commise en faisant représenter notre arrondissement par un Mac inconnu. Il est élémentaire, n'est-il pas vrai ? Quand on confie ses intérêts à quelqu'un, de savoir quel est ce quelqu'un, d'oú il vient, si son passé n'est pas criminel, ce qu'il fait, qui il fréquente, etc., etc. A plus forte raison est-il utile de connaître tout cela quand il s'agit des intérêts d'un arrondissement entier, cet arrondissement fût-il délaissé ou perdu dans les Alpes, comme l'est le nôtre !

Nous n'avons pris aucune de ces précautions. Nous nous en sommes rapportés aveuglément à l'Agence Latil, Nicolas et Cie, agence politique véreuse, s'il en fût, puisqu'elle n'est pas encore parvenue, après deux ans écoulés, à nous donner le moindre des renseignements auxquels nous avions droit. Mac-Dyer est venu chez nous suivi d'un journaliste parisien. C'est le seul étranger qui nous l'ait recommandé, si j'en accepte toutefois un personnage qui rêve de se faire connaître à Sisteron, comme il est à Neuilly. En dehors de cela nous ne savons rien de rien sur l'Irlandais. Il s'est bien gardé de nous dire dans quelle bourgade il est né, ni dans quelles villes il avait séjourné, ce qui nous eut permis de savoir bien ou mal à qui nous avions affaire.

Et voilà qui nous avons mis à notre tête par la faute de Latil et Nicolas, que les lauriers de Tricoche et Cacolet empêchaient sans doute de dormir ! Il est vrai qu'ils ne l'emporteront pas en Paradis. Car si nous avons encore deux ans à souffrir par leur faute, nous aurons au moins la satisfaction de leur montrer bientôt ce qu'il en cuit de tromper la confiance des honnêtes gens. Prenez donc patience, mes agneaux !

Et l'argent que Mac-Adaras dépense ? Si nous en parlions. Il en a infiniment moins que ses Mameluks le prétendaient mensongèrement tout d'abord. Mais il n'est pas douteux qu'il en a par moments. D'ou vient cet argent ? Est-il Américain, Irlandais, Autrichien, Allemand, Dahoméen ..... ? Mystère, comme sur le reste ! En tout cas, c'est à cet argent que l'anglo-saxon naturalisé Français depuis juin 1888 seulement, doit de fouler encore les rives de notre Durance bleue. Et tous ceux qui se sentent quelque franchise dans le ventre avoueront avec moi que s'il presse tant de mains les soirs de Saturnales, c'est parce qu'une légende soigneusement entretenue prétend que, de sa main à lui, sortent des reflets d'or d'une mystérieuse attirance. Demandez à Latil, demandez à Nicolas, demández à tous ceux qui forment l'escorte ordinaire de cet étranger dont on ignore tout, combien de partisans aurait leur idole sans ce tintement monnayé qui l'accompagne partout ?

Qu'importe d'où vient l'argent, dira-t-on ? Si « Paris valait bien une messe » pour Henry IV, est-ce qu'un moment d'ivresse, est-ce qu'une pièce de cent sous ne vaudraient pas un sourire pour ceux qui ne sont ni riches, ni fiers ?

Pour nous, campagnards, notre morale politique est toute autre. Sans être parfait, on ne nous fera jamais admettre qu'il soit honorable pour un Député d'abreuver ses électeurs jusqu'à les faire rouler dans le ruisseau. C'est là faire œuvre de démoralisation tout comme d'acheter le vote de ces mêmes électeurs. Et si on met les pochards à l'ombre, au nom de la loi, je ne vois pas pourquoi on n'y mettrait pas un Monsieur qui pocharde les autres. N'est-il pas coupable de toute la faute des autres ?

Mais en dehors de cette considération, dont la valeur n'échappe cependant à personne, si les lois doivent être les mêmes pour tous, nous nous disons aussi qu'un député, autre que celui-là si peu influent qu'il fut, nous aurait certainement obtenu depuis deux ans, quelques ponts ou quelques rectifications de chemins, quelque route nouvelle ou quelque canal d'arrosage. Autant de choses qui, mieux qu'une soulographie électorale, aurait produit un bien durable, une source de richesses perpétuelles, dont les ruraux auraient profité.

Et Sisteron également, puisque nous y conduisons nos produits tous les jours de marché !

Veuillez agréer, etc.

UN PAYSAN.

LE FANTOME DES CORDELIERS

Latapie venait de donner son dernier coup de langue et de piquer sa note finale ; l'air vibrait encore des accords stridents d'un orchestre en plein vent ; Le suave Xavier et le réjoui Nicolas réparaient le désordre de leur toillette et s'escrimaient à lustrer leur tube avec le coude ; les Cocardiers détachaient avec regret la rosette de leur boutonnière, la livrée de la maison ; le *vieux sans lunettes* et la *Rrose Alpine* esquissaient le dernier entrechat ;

Les invités. harassés, les yeux alourdis, moulus et haletants regagnaient lentement leur domicile ; les lanternes vénitiennes et les étoiles s'éteignaient une à une ; les bougies du salon versaient sur leur bobèche des larmes aussitôt figées. Tout redevenait calme dans l'antique Abbaye des Cordeliers ; la *fée* elle-même était allée se coucher comme une simple mortelle.

Ainsi qu'un général vrai et authentique, Dyer-Adaras reste le dernier sur le champ de bataille de ses exploits... nocturnes.

Par les fenêtres entr'ouvertes du salon: il aperçoit au loin, dans le jardin, les garçons de service ramassant les morts, c'est-à-dire les fûts et les bouteilles vides ; il fait un signe à son majordone et lui dit : « Chassez ces ch.... retiens, j'ai besoin d'être seul. »

Enfin, le jardin est désert ; le silence est complet. Dyer-Adaras, l'œil atone, s'affale dans un fauteuil et se livre aux plus tristes réflexions !... cette fête, qui vient de finir, a été pleine de désillusions pour lui ! .. les *invités d'Antan* ont fait la sourde oreille ; les meilleurs ont décliné son invitation, il sent que son prestige, tout factice, de la première heure, s'en va par lambeaux ; il vient d'en faire la triste expérience dans sa tournée dans l'arrondissement ; il sent que tout craque autour de lui et que le terrain lui manque sous les pieds.

Pendant qu'il s'abime dans ces noires pensées, un panneau dissimulé dans la boiserie, s'ouvre tout-a-coup.

Un homme dont le noble visage respirait à la fois la haute valeur et la grande distinction de nos preux antiques, apparut alors aux yeux effarés de Mac-Adaras. L'Irlandais essaya de fuir, mais ce fut en vain. Le fantôme imposant et fier, s'avançait comme un justicier suprême, contenant a grand peine dans son âme indignée sa redoutable colère, qui allait bientôt éclater vengeresse et terrible. Une terreur immense fige Mac-Adaras dans son fauteuil, une sueur froide perle sur sa figure de charlatan, il laissa ses bras retomber inertes, et crut sa dernière heure venue..... « ne crains rien, dit alors la voix grave et sonore du fantôme, ne redoute rien de ce que tu crois devoir redouter. La mort te fait peur. Mon épée est trop noble pour une pareille besogne et ne la salirai point en la tirant contre un inconnu de ton espèce. Mais tu vas m'écouter. Je vais te dire qui je suis, pourquoi je viens et ce que j'exige de toi ..... Te voilà rassuré, je pense, continue la voix sur un ton sardonique ; ta vie sera sauve ; quand à l'honneur ! ! ..... » Mac-Adaras, en effet, rassuré par ce langage dont la sincérité ne laissait place à aucune crainte de mort, repris peu à peu ses esprits, et la tête courbée sur sa poitrine n'ayant pu soutenir le regard foudroyant du fantôme, il écouta : ..... « Je suis, dit l'apparation, Reymond Bérenger, l'un des comtes de Provence, et parmi les plus grands. Cette demeure est la mienne. C'est ici que j'ai vécu bien des jours de mon existence, épris de ce pays pittoresque, de ses eaux et de ses rochers, heureux sous ces grands ombrages où souvent j'ai tenu la cour d'amour et de gai savoir, entouré de tout ce que la Provence comptait de belles gentes et sages dames et d'illustres et valeureux chevaliers. C'est dans cette vaste salle que je réunissais mes conseillers, choisis parmis les plus dignes et les plus éclairés, comme aussi les plus patriotes de mes lieutenants pour administrer ma chère Provence, à laquelle j'ai consacré jusqu'à ma dernière pensée. C'est ici même que j'ai dicté mes dernières volontés le 20 juin 1238, et que j'ai maintenu l'indépendance de mes états en les soustrayant aux compétitions de mes royaux gendres, les rois d'Angleterre et d'Allemagne.

TURIN.

© VILLE DE SISTERON

grâce à mes dispositions dernières, grâce à la sauvegarde dont j'entourais alors cette magnifique Provence, que plus tard le roi Louis XI a pu la rattacher à la France unifiée et forte.

. . . . . .

Maintenant que je t'ai dit qui j'étais, fais-toi connaître à ton tour ? Qui es tu ? D'où viens tu ? Que viens tu faire ici ? Quel est ton Dieu, ta patrie ? Quelle existence mystérieuse as-tu menée avant de t'installer dans cette demeure sacrée pour moi ? les vivants racontent de bien vilaines choses sur ton compte, quelques morts que j'ai rencontrés là-bas, ne font pas de toi un portrait bien flatteur ? Pourquoi t'obstine-tu à garder l'anonyme ? fais-toi connaître, réponds une fois pour toutes aux questions qu'on te pose. Pourquoi changes-tu de nom suivant les latitudes ou tu te trouves ? Quelles ont été tes relations avec tes compatriotes Lord Frédéric Cavendish et son secrétaire Burke en 1883 ? Etait-tu à cette époque en Irlande sous le nom de *Mac-Darras*, ou bien à Paris, rue Castaglione, hôtel Dominici sous celui de *Mac-Adaras* ? réponds-moi *jeune Arthur*, une fois n'est pas coutume ? Essaye de te justifier, je reviendrai.»

Le député garde le silence, une sueur glacée coule sur sa face livide. Le spectre fait un mouvement qui fait sortir Mac-Adaras de son engourdissement, il ouvre les yeux, rien, il se trouve seul. Le fantôme avait disparu sans laisser aucune trace. Le jour se levait à l'horizon, les petits oiseaux chantaient dans le parc leur hymne d'amour matinale. Les cloches de la paroisse tintaient l'angelus et déjà l'avenue de la gare se sillonnait de piétons allant à leurs affaires.

L'amphitrion des Cordeliers, brisé, courbaturé, secoue sa torpeur, se frotte les yeux, et, des souvenirs de la veille, des visions de la nuit, il lui reste un secret effroi qui l'agite encore.

RECONSTRUCTION DE L'HORLOGE

La majorité du Conseil municipal vient de voter la reconstruction de l'horloge dont le projet s'élève à 12,000 francs, ce qui veut dire que la dépense réelle pourrait bien arriver à 15 ou 20,000 francs.

Je ne veux pas pour le moment apprécier si cette majorité a bien ou mal fait, je vais simplement emettre mon avis.

Je m'empresse de dire que j'ai toujours été partisan de l'établissement d'une horloge sur la place, j'en reconnais toute l'utilité surtout au point de vue des foires et marchés, car les étrangers sont bien aise d'avoir l'heure sous les yeux pour régler leur départ.

Le Conseil municipal, maire et adjoints en tête avait voté la démolition *complète* de l'horloge. (Dans l'intention de ne plus la reconstruire à la même place, la preuve c'est que les matériaux sont devenus la propriété de l'entrepreneur). A mon avis, l'accès de la place n'est pas assez large, il est même extraordinaire qu'il ne soit point arrivé d'accident.

Il vaudrait mieux ne pas recons- [illegible] au même endroit. [illegible] nous laisserions à nos successeurs la faculté d'élargir, s'ils le jugeaient à propos, la place, soit en achetant, selon les moyens de la ville une partie de la maison Estellon ou toute cette maison.

Au besoin l'immeuble Cassarini pourrait-être acheté aussi par la ville, pour être démoli, ce qui agrandirait de beaucoup notre place. Si les finances de la ville ne permettaient pas de sacrifier cet immeuble, on pourrait alors l'affecter à une petite halle aux blés, à l'instar des villes de Pertuis, Aix etc, cette combinaison donnerait un bon revenu à la ville, et engagerait les propriétaires à porter leurs céréales sur la place. En outre ces transformations auraient encore pour résultat d'assainir le quartier en faisant disparaître le cloaque infect situé entre le café Chastel et la librairie Astier.

Toutes les grandes villes cherchent à s'assainir en s'élargissant : Marseille, Toulon, Manosque, Pertuis démolissent les murs qui les entourent, Grenoble plus heureux à déjà fait celà, et à Sisteron on ne ferait jamais rien parce que nos administrateurs ne pensent qu'à la politique.

Ce serait monstrueux de condamner nos descendants à se mouvoir perpetuellement sur une place dont l'exigüité la fait ressembler à une basse-cour.

J'espère que l'autorité supérieure ne se prêtera pas aux fantaisies ruineuses des gouverneurs de notre cité, et saura mettre bon ordre a tout cela.

Ferdinand BEINET Fils.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

SISTERON

Séance du Conseil Municipal de Sisteron du 17 Septembre 1891. — Le Maire de Sisteron qui volontairement ou involontairement avait oublié de convoquer le Conseil municipal pour la session d'août, s'est enfin décidé à convoquer pour le 17 septembre.

Nous allons donner le compte-rendu de cette séance.

A l'unanimité le Conseil émet un vœu pour la création d'une école au quartier de Parésous c'est encore a l'unanimité que l'on vote le projet de la Coste.

Ensuite M. le Maire propose de fixer les primes qui devront-être données le lundi 21 à l'occasion de la nouvelle foire. M. Beinet fait observer que ces primes n'influeront absolument en rien sur la réussite de la foire, à la raison toute simple que cette mesure est trop tardive. En effet le temps matériel manque pour porter à la connaissance des intéressés la décision que va prendre le Conseil. M. Thélène fait encore remarquer que si M. le Maire avait convoqué les Conseillers pour la session d'Août, on aurait pu à cette époque fixer les primes et arriver à un résultat. Après ces observations il est voté à l'unanimité une somme de 150 fr. mis à la disposition d'une commission chargée d'en faire la distribution à ceux qui amèneront les plus beaux lots de bestiaux.

Le Conseil vote encore 1° : 40 francs pour créer les archives de commissariat. 2° : 60 pour indemnité de logement de 2 adjointes de l'école des filles.

M. le Maire demande ensuite au Conseil de voter la reconstruction de l'horloge, et dépose sur le bureau un projet de l'architecte de la ville s'élevant à la bagatelle de 1,200 fr.

M. Beinet fait remarquer que dans sa précédente séance le Conseil, sur la proposition de M. Férrand et Soulet, avait décidé qu'il serait fait également un projet de réparation à l'Hôtel de Ville, que l'architecte étudierait s'il n'y avait pas lieu de placer l'horloge sur cette construction et qu'ainsi le Conseil aurait le choix entre deux projets. M. le Maire répond tout simplement que le dernier projet n'a pas été étudié.

Quelques Conseillers proposent alors l'ajournement du projet présenté par le Maire, jusqu'au jour où l'architecte aura fait celui qu'on avait convenu. Cette proposition est repoussée, et la majorité du Conseil vote la reconstruction de l'horloge. Après ce vote un Conseiller demande à M. le Maire comment il compte faire face à une dépense de 1,200 francs. M. Latil prenant son air le plus sérieux répond : « je ne veux pas faire d'emprunt, je prendrai cette somme sur les recettes ordinaire à **venir** et si on ne peut pas payer, dans deux ans, on payera dans trois. Voilà un Maire qui s'entend à la question financière !..

M. Thélène expose au Conseil qu'il serait bon de faire une démarche auprès de M. Mac-Adaras pour obtenir de lui cette somme de 12,000 francs, qui serait toujours tant de pris sur celle qu'il nous doit. Puis il propose de placer la statne de Mac-Adaras dans la niche de l'horloge.

M. Beinet protexte énergiquement contre la reconstruction de l'horloge, dit que ce n'est pas prendre l'intérêt de la ville que d'employer une pareille somme à cette reconstruction ; que d'ailleurs ce projet est fait dans un but de réclame électorale, et que ce n'est pas lorsque vos pouvoirs vont expirer, et à la veille de quitter la Mairie qu'on entreprend de travaux semblables.

Enfin, le projet est voté par le Conseil moins trois voix.

Il est demandé au Maire quelle suite a été donnée à une pétition formée par les habitants de la Baume et de la Saunerie et ayant pour objet qu'une partie des foires d'été soient tenues sur les aires St-Jaume. M. le Maire répond, toujours sans rire que, M. Beinet ne s'étant pas rendu à la réunion de la commission, il n'a pas cru devoir donner suite à cette pétition. — M. Beinet lui répond qu'on n'escamotte pas ainsi une pétition intéréssant la moitié de la ville, que son excuse est ridicule. Il termine en faisant promettre au Maire de donner le plus tôt possible une solution à cette question.

M. Garcin demande également au Maire où en est la pétition formée par les habitants de Bourg-Reynaud au sujet d'une lampe électrique. Cette pétition avait déjà pris le chemin de celle ci-dessus, heureusement le secrétaire la repêche à temps dans un vieux tiroir.

A propos d'éclairage, M. Beinet demande à M. le Maire les mesures qu'il compte prendre vis-à-vis de la Société électrique au sujet des interruptions qui se produisent de temps à autres, et aussi du mauvais état dans lequel se trouvent les anciens reverbères. M. le Maire répond que tout va pour le mieux. Une discussion s'engage. Finalement M. Beinet prie M. le Maire de proposer au Conseil municipnl d'inviter la compagnie d'éclairage électrique d'avoir à se conformer au cahier des charges. La proposition de M. Beinet est rejettée à l'unanimité moins 3 voix.

Ce qui revient à dire qu'à l'avenir la compagnie fera ce qu'elle voudra.

Cette façon d'administrer une ville se passe de commentaires, nous laissons la parole aux électeurs.

Mac-Adaras et son Mandat. — Les électeurs Sisteronnais, dont nous sommes l'écho attendent avec impatience que le député leur rende compte de son mandat. Nous savons que l'éloquence n'est point familière à M. Mac-Adaras, mais s'il ne sait pas parler, rien ne l'empêche de prendre un interprête parmi les Orateurs distingués et brillants qui gravitent autour de lui.

M Mac-Adaras se doit à lui-même, doit à ses lecteurs, de donner avant son départ pour Paris, quelques explications sur certains de ses votes qui ne sont pas tout à fait conformes aux vœux de ses mandants.

Nous espérons que ce deuxième appel le décidera a faire son devoir ; strictement son devoir, ce n'est pas trop exiger au bout de deux ans d'attente et de crédit.

Touristes des Alpes. — *Cours de Musique.* — La réouverture des cours gratuits de solfège et d'harmonie donnés par la Société musicale, aura lieu au siège de la Société, jeudi soir 1er Octobre à 8 heures. Ces cours seront donnés par des professeurs spéciaux pour les cuivres et les clarinettes.

Concert. — Demain dimanche à 4 heures au Kiosque, la musique des *Touristes* se fera entendre dans le programme suivant :

1. Allegro — BLIN.
2. Le Voyage en Chine (Fant.) — BAZIN.
3. *Sisteron-Journal* (Polka.) — MARNEFFE.
4. Les Huguenots (Fant.) — MEYERBER.
5. Marche Nuptiale — MARNEFFE.
6. Marche Russe — X...

Foire. — La nouvelle foire de septembre inaugurée lundi dernier pour la première fois, n'a pas donné les résultats attendus. Il convient d'en attribuer en partie la cause, à l'incertitude du temps, mais surtout à la coïncidence des foires de Manosque, Les Mées, Laragne et Savournon, qui avaient lieu le même jour. Avec un peu plus de réflexion, messieurs nos édiles auraient pu éviter cet inconvénient qui se produira régulièrement chaque année au détriment de Sisteron et des localités ci-dessus désignées. Le remède était simple, à la portée de tous, même de la vaste intelligence de nos municipaux ; il n'y avait qu'à devancer de 8 jours cette foire qui aurait

© VILLE DE SISTERON

gagné chaque année en importance et chacun y trouvait son compte et son profit. Nous espérons que, profitant de la leçon que leur donne l'expérience, messieurs de la mairie ne voudront pas laisser à leurs successeurs, le soin d'en faire changer la date.

ETAT CIVIL

Du 18 au 25 Septembre 1891.

NAISSANCES

Imbert, Marie Hélène. — Déoda, Augusta Fany. — Gueyrard, Alix Madelaine Louise.

PUBLICATION DE MARIAGES

Entre Guichard, Jean Pierre et Mlle Roche, Marie Justine. — Entre Bernard, Jean Claude et Mlle Girousse, Agnès.

DÉCÉS

Alexis, Marie Anne veuve Daillier. — Lieutard, Pierre.

Fête de Laragne. — On lit dans *Le Courrier des Alpes* du 24 Septembre :

Notre fête patronale avait attiré dimanche une foule d'étrangers. Dès la veille, la retraite aux flambeaux par la musique de Laragne, présentait un coup d'œil charmant. Le dimanche, de grand matin, la population de Laragne était sur pied pour terminer les préparatifs, car la musique des *Touristes de Sisteron* et la *Fanfare de Volonne* devaient arriver à neuf heures et il fallait que tout fut terminé pour faire à ces deux Sociétés une réception digne de leur bonne volonté. A neuf heures, la population se porte en masse vers l'avenue de la gare. Les musiciens descendent du train et son vivement acclamés par toute la foule. Le cortège se forme et c'est en musique que les deux Sociétés, accompagnées d'une foule d'étrangers, font leur entrée dans la ville.

Mais le clou de la fête a été, sans contredit, le concert donné par les trois musiques réunies. A ce moment, il était très difficile de circuler sur la place publique tellement le nombre d'étrangers et de marchands était considérable.

Les divers jeux ont été assez courus et les prix bien disputés. Le bal, très bien organisé, présentait un coup d'œil ravissant surtout le soir. Les illuminations diposées avec beaucoup de goût étaient du plus bel effet et le feu d'artifice a été des plus réussis.

Le ciel, couvert le lundi matin, semblait devoir nous inonder et contrarier notre foire, heureusement les nuages se sont dissipés et elle a encore été assez bien partagée sous le rapport des affaires qui s'y sont traitées pendant les deux jours de fêtes.

De nombreux joueurs s'étaient fait inscrire pour les parties de boules et de paumes qui ont été très animées. En un mot, fête charmante dont le pragramme, très bien compris, fait honneur à notre municipalité qui a droit à des félicitations.

MARCHE D'AIX

du 27 Août 1891

Bœufs	1 45	à	1 60
Moutons du pays	1 80	à	1 85
Moutons africains	1 65	à	1 70
Rèserve —	1 70	à	1 75
Moutons de Gap	» »»	à	» »»
Moutons de Barcelonette	» »»	à	» »»
Moutons de Sisteron	» »»	à	» »»

REVUE FINANCIÈRE

Paris le 23 Septembre 1891.

Le marché ne pouvait rester indifférent à l'heureuse nouvelle de la suppression des passeports en Alsace-Lorraine. Nos rentes en ont ressenti l'influence immédiate ; le 3 o/o ancien s'est élevé à 96,02 ; le nouveau à 94.95 ; le 4 1/2 à 105.90.

Les fond sétrangers sont sans changement; on a seulement traité quelques affaires en Emprunt Russe nouveau à 1. 50 de prime. La Rente Italienne est très offerte à 95.35 ; les nouvelles de la péninsule sont très mauvaises ; on s'attend d'un moment à l'autre à la démission du ministre des finances, impuissant à lutter contre des difficultés sans issue.

Les Sociéts de credit conservent une excellente allure. La Banque de Paris est demandée à 785 ; la société générale à 485; la Banque d'escompte a 447. Le crédit mobilier se maintient ferme à 315. Le crédit Foncier varie de 1282 à 1285 et le comptoir d'Escompte est sans changement à 545.

L'obligation des Immeubles de France se traite à 389,50. Le remboursement de ces obligations à 1,000 francs assnre au d'éteneur favorisé à l'un des quatres tirages annuels une prime de 610 francs.

Les obligations Linarès à Alméria ont de bonnes références à 225.

L'action Explosif Fortis reste fermement tenue aux environs de 100.

L'action Urikany se négocie en reprise à 275. Le rapport offiiciel de la commisson internationale d'Ingénieurs chargés de visiter les charbonnages vient d'être publié.

Les chemins Economiques sont à 415.

ON OFFRE

4 à 5.000 kilos Petits-Bouchet, à 17 fr. les 100 kilos.

15 à 20.000 kilos Grenache ou Sans-Pareils à 20 fr. les 100 kilos.

RAISINS DE PLAINE ET GRAVIER

à prendre à la *Vigne* à PEYRUIS.

Pour les Petits-Bouchet à livrer fin courant, et les autres qualités du 5 au 10 octobre.

S'adresser à M.

ESMIEU

Propriétaire

à PEYRUIS, Basses-Alpes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture des Basses-Alpes

Le lundi 12 octobre 1891, à deux heures du soir, il sera procédé en séance publique par M. le Préfet des Basses-Alpes, ou par son délégué, à Digne, en l'hôtel de la préfecture, à l'adjudication des travaux ci-après ;

PREMIER LOT

Rectification du chemin d'intérêt commun nº 16, de Château-Arnoux à Châteauneuf-Val-Saint-Donat, entre le pont sur le ravin de la Riaille et l'Oratoire, sur une longueur de 438 mètres 10.

Terrassements.	1181 fr70	8675 fr 55
Chaussée....	1647 fr52	
Ouvrages d'art.	5846 fr33	
Somme à valoir.....		824 fr 45
Dépense totale..		9500 fr »»

Le cautionnement est fixé à la somme de 300 francs.

SECOND LOT

Construction du chemin d'intérêt commun nº 17, de Bellaffaire au Grand-Vallon, entre le pont de Reynier et Clamensane, sur une longueur de 2301 mètres 65.

Terrassements.	7022 fr 20	36.125.23
Chaussée.....	5535 fr 59	
Ouvrages d'art.	23567 fr 44	
Somme á valoir.....		2874.77
Dépense totale..		39000.»»

Le cautionnement est fixé à la somme de 1200 francs.

S'adresser pour tous renseignements aux bureaux de la préfecture, (2e division), ou aux bureaux de l'Ingénieur ordinaire de Sisteron.

Digne, le 12 septembre 1891,

Pour le Préfet des Basses-Alpes :
Le Secrétaire Général,
TENOT,

TRIBUNAL de COMMERCE DE SISTERON

AVIS Aux Créanciers

MM. les Créanciers de la faillite du sieur Remy Chabert, boulanger demeurant à Sisteron dont les créances ont été vérifiées et affirmées, ou admises par provision, sont convoqués à se réunir le 5 octobre 1891, à 2 heures du soir en l'une des salles du Palais de Justice de Sisteron avec M. Girard, juge-commissaire à la dite faillite, à l'effet d'entendre le rapport du Syndic tant sur l'état de la fallite, que sur les formalités qui ont été remplies et les opérations qui ont eu lieu, et de délibérer ensuite, s'il y a lieu de consentir un concordat ou de passer un contrat d'union, et dans ce dernier cas, être immédiatement consultés, tant sur les faits de la gestion, que sur l'utilité du maintien ou du remplacement du syndic.

Le Greffier du Tribunal,
F. GIRAUD.

TRIBUNAL DE COMMERCE De Sisteron

Avis aux Créanciers

MM. les Créanciers de la faillite du sieur Isaie Tourniaire, aubergiste demeurant à Claret dont les créances ont été vérifiées et affirmées, ou admises par provision, sont convoqués à se réunir le 5 octobre 1891, à 2 heures du soir en l'une des salles du Palais de Justice de Sisteron avec M. Girard, juge-commissaire à la dite faillite, à l'effet d'entendre le rapport du Syndic tant sur l'état de la faillite, que sur les formalités qui ont été remplies et les opérations qui ont eu lieu, et de délibérer ensuite, s'il y a lieu de consentir un concordat ou de passer un contrat d'union, et dans ce dernier cas, être immédiatement consultés, tant sur les faits de la gestion, que sur l'utilité du maintien ou du remplacement du syndic.

Le Greffier du Tribunal,
F. GIRAUD.

DERNIÈRE HEURE

Notre Procès et l'Opinion de la Presse

On lit dans la *Gazette de Neuilly* du 20 septembre 1891.

Le général Henrion-Berthier, maire de Neuilly a assigné un journal de Sisteron, Sisteron-Journal *qui lui a reproché d'avoir fondé le Paradis-Latin.*

L'affaire viendra le 27 octobre 1891 et c'est au moyen de la Gazette de Neuilly *que notre confrère va faire la preuve des faits qu'il a avancés.*

Ce qu'on va rire dans le département des Basses-Alpes.

OCCASION EXPTIONNELLE

A CÉDER

Pour Cause de Décès

UN MAGASIN DE VIN EN GROS 8ls rue Saunerie

SISTERON

Bail de cinq année bonne clientèle

S'adresser à M. Joseph BEINET Fils.

Madame BERTHE, la célèbre somnambule qui a déjà donné tant de preuves de son étonnante lucidité consulte pour *Maladie*, sous la direction d'un médecin. Elle consulte également pour *Recherches, Renseignements*, à l'*Institut Magnétique*, 23, rue Saint-Merri, à Paris et par correspondance

Un Bon Conseil !

Nous avons prévenu nos lecteurs qu'ils peuvent recevoir **gratuitement** pendant un mois, un des plus beaux journaux qu'il y ait en Europe, **l'UNIVERSEL ILLUSTRÉ**, y compris le **Supplément hebdomadaire de Mode et de Musique**, en adressant une demande au *Directeur, 15, rue d'Argenteuil, Paris.* Nous les engageons à profiter immédiatement de cette faveur, car elle ne va pas être continuée.

Les Inconvénients

DU BANDAGE

Celui qui est atteint de hernie connaît la gêne que fait éprouver un bandage ; néanmoins, en raison du danger qu'il y a à s'en passer, il endure l'appareil avec résignation !

N'est-ce pas rendre un immense service aux personnes herniées, que de leur faire, sonnaître comment on peut ne plusê e gêné e guérir et devenir aussi alerte qu, si on n'avait jamais été blessé ? S'adresse M. Solèmes-Rivière, membre de la Soci de Médecine de France, au MANS (Sarth) — Envoyez 1 timbre de 15 centimes.

LAVAGE, NETTOYACE

LESSIVE PHÉNIX

0f50c LE PAQUET 1 KILOG

VINS NATURELS

MAISON DE CONFIANCE

JEAN RULLAND

SISTERON

Petit vin Aramon.	25 fr.	l'hectolitre.
Supérieur...	30 fr.	—
Montagne...	35 fr.	—
Roussillon...	40 fr.	—
Rousillon Sup.	45 fr.	—
D'Espagne..	40 fr.	—
Alicante.....	45 fr.	—

GARANTI PUR RAISIN

ON PORTE A DOMICILE

VINS DE VENDANGES

NON PLATRÉS

E. BERTRAND

SISTERON

PRIX-COURANT

Petits Vins.	30 fr.	l'hecto.
Supérieurs.	35 fr.	—
Extra.....	40 fr.	—

Demandez dans tous les cafés la

BIÈRE VELTEN

La meilleure de toutes

RAISINS DE VENDANGE

Récolte 1891

S'ADRESSER

A M. Th. RENAULT, coiffeur ou à MM. BEGOU et ROCHE, adjudicataire des Poids publics, SISTERON.

Le gérant : Aug. TURIN.

© VILLE DE SISTERON

AMARA BLANQUI Médaille à toutes les Expositions

AMARA BLANQUI Le meilleur des Amers.

AMARA BLANQUI 4 Diplômes d'H nneur

Approuvé par la SOCIÉTÉ de MÉDECINE de FRANCE.

CHEVEUX GRIS-CHUTE des CHEVEUX

SUCCÈS GARANTI SEUL INOFFENSIF

2f50 GRAND FLACON — 3f50 TRÈS GRAND FLACON

LE **SUBLIMIOR**

Seul *Régénérateur anglais* ne poissant pas les cheveux et permettant de friser, donnant progressivement depuis le blond jusqu'au plus beau noir.

IL ARRÊTE LA CHUTE DES CHEVEUX et GUERIT LES PELLICULES

Le **NIGER** de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive par *une seule application tous les 15 jours.* — **LE NIGER, 4 fr. 50. — Inoffensif.**

CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMEURS ET PHARMACIENS,

Entrepôt Général à PARIS : **HARRIS**, 13, Rue de Trévise.

Seule Maison de vente à Sisteron : JEAN ANTOINE, coiffeur aux Quatre-Coins.

FABRIQUE DE SIROPS & LIQUEURS

Vins Fins et Spiritueux

TURIN ET MARTIN

IGNE

Librairie — Papeterie — Fournitures de Bureau

ASTIER FILS

SISTERON, Basses-Alpes

NOUVELLES PUBLICATIONS

Grand Choix de Romans des meilleurs Auteurs

Cotés en Librairie de 1 franc à 3 fr. 50

VENDUS AU PRIX CI-DESSOUS :

Volumes à 0 fr. 60		**Livraisons Illustrées à 40 c.**	
Une Héroïne, 270 pages	C. Cassot	L'Aveugle de Bagnolet	Charles Deslys.
Un de Plus, 270 pages	Pigault Lebrun.	Atala	Chateaubriant.
Dette d'Honneur, 250 p.	Paul Saunière.	La Chaumière Indienne	B. de St-Pierre.
Une Femme sauvée, 284 p.	Thom Anquetil.	Blanche	Victor Perceval.
Les Jarretières de Mme de Pompadour, 292 p	Luc. Chardel.	La Sirène	X. de Montépin.
Par Monts et par Vaux, 335 pag	Osc. Cometant.	Laure et Julie	Capmal.
La Duchesse de la Tour du Pic, 320 pages	X. d Montépin	La Femme Fatale	Ernest Billaudel
Ninie Guignon. 284 p.	Henri de Kock.	Manon Lescaut	L'abbé Prevost.
Consolation aux Laides, 255 pages	Pigault Lebrun	La Jarrelière Rose	Charles Deslys.
Christiane, 325 pages	André Gérard.	L'heure du Berger	Henry de Kock.
		Béatrix	Victor Perceval
		L'amant de Lucette	Henry de Kock.
		Adèle et Dabligny	Pigault Lebrun

La Maison se charge de l'abonnement sans frais *à tous les Journaux et de procurer dans les 24 heures toutes les publications nouvellement parues en Librairie.*

Royal Windso

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEU

Avez-vous des Cheveux gris ?
Avez-vous des Pellicules ?
Vos Cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?

SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR, ce produit par e cellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beau naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Ch veux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEU Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats ine pérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeu Parfumeurs en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 22, Rue de l'Échiquier, *PARIS*

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestatio

---

RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL des CHEVEUX de Madame **S. A. ALLEN.**

Un seul flacon suffit pour rendre aux cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles. Cette préparation les fortifie, les fait pousser et enlève les pellicules. Prospectus franco sur demande. Chez les Coiffeurs et Parfumeurs. Fab. : 26. Rue Etienne-Marcel (ci-devant 92, Bd Sébastopol) Paris

Se trouve à Sisteron chez M. REBATTU fils aîné, Mercerie Parfumerie, rue Porte de Provence

---

SI vous voulez un beau

PRIX D'HONNEUR — 80 MÉDAILLES

VEAU (à chair très blanche)	bien	GRA GRO LOU	
POULAIN	bien	FOR MUS ROB	
PORC	bien	GRA GRO LOU	
AGNEAU	bien	GRA GRO FOR	

La Créméine de ALFRED DUDOUY ✻✻ Ag^te^ c^le^ des Agriculteurs de France, est fabriquée par ROQUES et Cie, au Mans

ACHETEZ pour leur ÉLEVAGE et l'ENGRAISSAGE la *très nourrissante* **CREMEI** coûtant 6 fois moins che ça*nt avantageusement* le l

10,000 Attestations de Fermiers Eleveurs et Vétérinaires

LA CREMEINE permet de vendre le lait ou de l'utiliser en beurre et Augmente le lait des vaches. En vente chez les épiciers, droguistes et gr

Instruction, attestations et mode d'emploi envoyés gratis par les SEULS PROPRIÉTAIRES, Concess^rs^ de l'Agence Centrale des Agriculteurs

PRIX : Sac de 10 kilos d'essai pour faire 250 litres de CREMEINE contre mandat-poste 25 kilos = 16 francs (mandat-poste) 50 kil. : 31 fr. mandat-poste ; 100 kil. : 60 fr. — **8** francs adressés à **ROQUES & C** 75, RUE WAGRA **AU MANS.** (S

VOUS SOUFFREZ DES DENTS ?

Employez comme moi

L'ÉLIXIR DENTIFRIC

Du Docteur ROUSSET

DE LA FACULTÉ DE NEW-YORK

Récompensé à l'Exposition Universelle PARIS 188

3 grands Diplômes d'Honneur, Médailles Or et Argent.

AGENTS GÉNÉRAUX : **TAILHEFER & LABAD**

43, RUE CROIX-DE-SEGUEY. — BORDEAU

Se trouve dans toutes les bonnes Parfumeries.

Seul concessionnaire : M. C. Maurel, parfumeur à Sisteron

ALAMBIC VALYN

POUR TOUTES DISTILLATIONS. BROQUET ✻, SEUL CONCESSIONNAIRE, *121, r. Oberkampf,*

MANUFACTURE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

PIANOS ET ORGUES

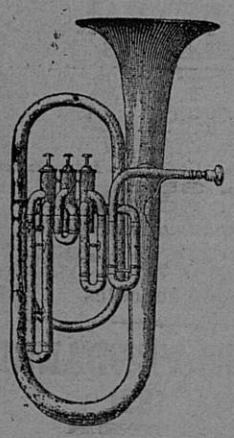

Médaille d'Argent Exposition de Marseille 1890

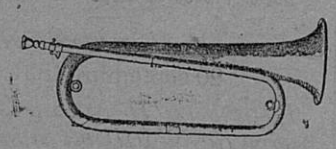

P. GATTERMANN

Rue Tapis Vert, 16, 20, 22, MARSEILLE

LOCATION. — ABONNEMENTS AUX ACCORDS DE PIANOS. — RÉPARATIONS

PRIME DE NOTRE JO

APPROBATION DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

Les Céles

0 fr. 30 LE LITRE — **Eau Minérale Natu** *(Ardèche). Contient un g de bi-carbonate de soude (s Eau de table hygiénique et* **Ne trouble pas le vin.** *Pétille verre comme du Champagne.* **Fa la digestion.** *Guérit et prévient maladies du* **foie** *et de l'estomac*

AMÉLIORE LE VIN ET L'ÉCONOMISE

PRI *à nos abo et acheteurs au*

15 fr. la C de 50 Bout

Port à part et en plus au n livraison. Toutes les expédition Vals (Ardèche), dans les 1 demande, contre mandat-po l'administration de notre Jour

AUTORISATION DE

Le Gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre Le Maire,

© VILLE DE SISTERON